

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du QUINZIÈME jour du mois de JANVIER 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 610-2017

**Ayant pour effet de décréter les taux de taxes et les tarifications de
certains services pour l'exercice financier 2018.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 19^e jour de JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.



Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim